

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****9 novembre 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 27 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 27 octobre 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANÇOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÜN donne pouvoir à Jacky DALLEY – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET donne pouvoir à Fabienne BARBARIT, Freddy RIFFAUD, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE

Secrétaire de séance : Jacqueline BLAIN

En exercice : 30
Présents : 23
Votants : 25
Quorum : 16

N° 303-23 – Attribution du marché pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales – situés sur les communes déléguées de l'Oie et Sainte-Florence à Essarts en Bocage

Considérant qu'une consultation pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les communes déléguées de l'Oie et de Sainte Florence à Essarts en Bocage a été lancée en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation.

Considérant que cette consultation a été publiée sur le site marchés sécurisés le 09/08/2023, et dans Ouest France 85 le 31/08/2023 et que la remise des offres a été fixée au 26 Septembre 2023 à 12h00.

Considérant que le marché de travaux n'est pas décomposé en tranche et il n'était pas prévu de variante.

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre VERDI selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres, l'offre du seul candidat Entreprise Charpentier TP est supérieure de 21% à l'estimation du maître d'œuvre.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du groupement du 17 octobre, proposant de déclarer ce marché infructueux.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De déclarer infructueux le marché pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales – situés sur les communes déléguées de l'Oie et Sainte-Florence à Essarts en Bocage.**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer toutes les pièces du marché.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 17 novembre 2023

Le Président,
Jacky DALLEY